



Subdivision administrative  
des îles Marquises  
Enregistré le : 04 JAN. 2012  
Sous le n° : 21

POLYNESIE FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
DES  
ILES MARQUISES

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DELIBERATION N° 29-2011 du 14 décembre 2011,

Adoptant le budget primitif de la communauté de communes des îles Marquises, exercice 2012.

DATE DE CONVOCATION  
02 décembre 2011

DATE D’AFFICHAGE  
02 décembre 2011

DATE DE LA SEANCE  
14 décembre 2011

L’an deux mille onze, le 14 décembre, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 02 décembre 2011 (affichage le 02 décembre 2011) conformément à l’article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s’est assemblé à Nuku-Hiva, sous la présidence de Monsieur Joseph KAIHA, Président de la communauté de communes des îles Marquises

**Exposé des motifs**

En exercice	présents	Votants
15	11	11

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-7;

VU l’arrêté n° 2062 CM du 9 novembre 2010 confiant aux communes de l’archipel des îles Marquises le soin d’élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l’article LP. 1er de la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;

VU l’arrêté n°2139 CM du 23 novembre 2010 portant modification des dispositions de l’arrêté n° 2062 CM sus visé ;

VU l’arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises ;

VU le procès verbal de l’élection des membres du bureau exécutif du Conseil Communautaire des îles Marquises (CODIM) établi le 16 décembre 2010 ;

**Présents**

**FATU HIVA**

Henri TUIEINUI, 1<sup>er</sup> délégué  
ARIITAI Raanui, 2<sup>e</sup> délégué

**HIVA OA**

Etienne TEHAAMOANA, 1<sup>er</sup> délégué  
Muriel TETUAMEROA 3<sup>ème</sup> déléguée

**NUKU HIVA**

Cyprien PETERANO, 3<sup>ème</sup> délégué

**TAHUATA**

Félix BARSINAS 1<sup>er</sup> délégué

**UA HUKA**

Nestor OHU, 1<sup>er</sup> délégué  
Florentine SCALLAMERA, 2<sup>ème</sup> déléguée

**UA FOU**

Joseph KAIHA, 1<sup>er</sup> délégué  
Pierre TAHIATOHUIPOKO, suppléant  
Georges TEIKIEHUIPOKO, 3<sup>ème</sup> délégué

**Absents**

François KOKAUANI, Benoît KAUTA,  
nri KAIHA, Domingo TEHAAMOANA

**Procurations**

**Secrétaire de séance**

Pierre TAHIATOHUIPOKO et  
Félix BARSINAS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

Par *voix pour*, *abstention* et *voix contre*

**ADOPTE**

**Article 1 :** le Budget Primitif de la communauté de communes des îles Marquises, exercice 2012, arrêté comme suit, est adopté.

Dépenses		
fonctionnement	Soixante huit millions trois cent soixante dix sept mille six cent francs	68.377.600
investissement	Un million de francs	1.000.000
<b>Recettes</b>		
fonctionnement	Soixante huit millions trois cent soixante dix sept mille six cent francs	68.377.600
investissement	Un million de francs	1.000.000

**Article 2** : la présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle sera enregistrée, publiée, affichée et communiquée partout où besoin sera. Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans sous-dits et ont signé au registre les membres présents



Fait à Taiohae, le 14 décembre 2011

Président

Joseph KAIHA